



DIRAP

Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : dirap@dirap.org

Compte rendu de l'Assemblée Générale du Vendredi 9 mars 2018

L'assemblée générale de la Dirap s'est déroulée le 9 mars 2018 à Génicourt, nous remercions une nouvelle fois la municipalité pour son accueil.

Présents : 24 - Pouvoirs : 81 - Nombre d'adhérents : 130, le quorum est atteint.

Le bureau était constitué de : JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, J Deslandes, H Gohin, D Krémer, Ph Noel.

Nous remercions les élus de leur présence : M. Savignat - député du Val d'Oise, M. Matéos - maire de Montgeroult, les maires représentés de Marines, Sagy et Frémécourt, ou excusés dont Mme Von Euw- Conseillère Régionale, M. Seimбилle - Vice Président du Conseil Départemental du Val d'Oise, M. Guiard Président Communauté Communes Vexin Centre maire de Boissy L'Aillierie.

Rapport moral

Le plan de travail présenté lors de la dernière assemblée a été globalement respecté.

Veille et information de la population via le site internet dirap.org. Exploitation du réseau de stations de mesure de bruit et diffusion des résultats; Exploitation d'un système de repérage des trajectoires.

La lettre de la Dirap n'a pas été distribuée car les informations relatives au projet ADP d'augmentation de l'aviation d'affaire n'ont pas été transmises.

La DIRAP a participé aux CCE en janvier 2017, le sujet important de modification de masse des pistes a été présenté de façon partielle par ADP. La DIRAP a pour sa part présenté en CCE de novembre, la situation à Cannes (exemple donné par ADP) et les craintes et demandes des riverains de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

La DIRAP membre de la CCE de Roissy CDG a assisté aux CCE, comité permanent et groupe de travail « suivi vols de nuit ».

La DIRAP a participé au conseil d'administration de l'UFCNA pour mener les actions en coordination avec d'autres associations françaises.

Activité détaillée en 2017 :

CCE de l'aérodrome de Pontoise / Cormeilles en Vexin

CCE du 23 janvier 2017

L'activité de l'aérodrome est en décroissance depuis 2011 pour atteindre 37 000 mouvements/an (soit 100 par jour), une raison évoquée est l'incidence des conditions climatiques défavorables.

Les suivis des trajectoires aviation légère sur plusieurs journées (les chevelus) sont présentés. Bien que les représentants des pilotes en soient satisfaits, on note toujours des écarts de trajectoires qui survolent les cercles de la carte pédagogique.

Le projet de modification de la limitation de la masse des appareils admissibles par les pistes de l'aérodrome (de 17 T à 35 T) a été présenté de façon partielle par ADP, évoquant une activité d'affaire complémentaire faible MAIS sans fixer de limite. La DIRAP a pour sa part présenté les craintes et demandes des riverains de Pontoise/Cormeilles en Vexin (**VOIR le sujet traité en détail dans chapitre spécifique**).

La liste des réclamations 2016 a été présentée sans actions correctives, les repérages par la DGAC ne sont pas cohérents avec les constatations des riverains.

La DIRAP a demandé qu'il soit acté dans le compte rendu de la CCE que les informations suffisantes pour faire une réclamation soient : **le jour, heure, minute, lieu, type d'appareil (petit appareil, jet, hélicoptère)** et pas nécessairement immatriculation qui est difficile à relever et limite les réclamations. La DIRAP rappelle l'objectif prioritaire de traiter les cas flagrants de non respect afin que des actions puissent être prises pour « faire des exemples » et de les communiquer (voir procédure réclamation en annexe).

CCE du 13 novembre 2017

L'activité de l'aérodrome est en augmentation de 15% par rapport à 2016.

ADP n'a pas donné d'information concernant le projet d'augmentation de l'aviation d'affaire (modification de la masse admissible de 17 tonnes à 35 tonnes).

La Dirap a présenté une proposition de suivi des avions légers via un système utilisé par les planeurs (FLARM) et l'application Flyradar 24. Les usagers ont donné leur désaccord argumentant que ce n'était pas réglementairement obligatoire, la DGAC a indiqué que le suivi via Flyradar 24 montrait parfois des incohérences. La Dirap a rappelé sa position : le but n'est pas de repérer tous les écarts de circulation des avions, mais de donner des informations les plus complètes possible à la DGAC sur des cas flagrants pour optimiser le traitement de la plainte et agir auprès des usagers.

Les suivis des trajectoires aviation légère sur plusieurs journées (les chevelus) ont été présentés. Un élu et la Dirap ont manifesté leur désaccord sur la présentation notamment sur une journée pour laquelle les écarts aux trajectoires étaient plus importants que présenté. La DGAC donnera des informations complémentaires lors d'un prochain comité permanent.

Les réclamations transmises n'ont pratiquement pas été traitées, ce dont s'est excusé la DGAC (Pb de remplacement personnel).

Réclamations :

Lors de l'AG, l'importance de porter réclamation est rappelée de façon à ce que la DSAC puisse traiter les cas flagrant de non respect de trajectoire.

Réclamations

La DGAC a demandé à la DIRAP d'être le point de regroupement des réclamations en cas de constat d'un survol jugé anormal et de les transmettre à la DSAC.

Transmettre à la DIRAP :

- par mail = dirap@dirap.org
- par courrier = 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Informations à donner :

- date, heure, et lieu d'observation du survol, type appareil : petit appareil / jet / hélicoptère.

Campagne de mesure de bruit par Bruitparif à Pontoise/Cormeilles en Vexin en juin 2017

Les mesures ont pour objectif d'avoir des données détaillées pour les comparer (par type d'avion) à celles d'ADP dans le cadre de la préparation par ADP du projet d'augmentation de l'aviation d'affaire.

Les mesures ont été réalisées à Gérocourt en parallèle avec la station de mesure ADP. La station de Bruitparif permet de différencier les bruits aériens des autres bruits (voitures).

CCE et comité permanent de l'aérodrome Roissy CDG

Groupe de travail suivi vols de nuit 5 mai 2017

Présentation de mise en place d'une configuration préférentielle face à l'est en cœur de nuit 0h30 à 5h (40 décollages et 15 atterrissages). Ce point a également été traité lors de la *Réunion des associations Roissy mai 2017*.

CCE du 28 juin 2017

Réduction du bruit sifflement des A320 : mise en œuvre à 50% (rappel : permet réduction du bruit de 8 dBA).
Mise en œuvre à 65% des descentes continues en cœur de nuit (0h – 5h) concerne environ 10 vols.

Groupe de travail suivi vols de nuit 24 novembre 2017

Ce groupe de travail sera remplacé par le comité permanent de la CCE.

Bilan des associations sur le travail réalisé : lieu de concertation active entre participants MAIS peu d'avancées pour réduire les nuisances.

Un test de descente continue (objectif 24h/24) est prévu début 2018 pour avis sur faisabilité en juin 2018.

CCE du 8 décembre 2017

Réduction du bruit sifflement des A320 : 79% des appareils équipés.

Descentes douces en cœur de nuit réalisées à 66%

Décision de mise en œuvre de la configuration préférentielle face à l'est en cœur de nuit.

Diffusion d'un guide juridique/ réglementation environnementale pour Roissy (à destination des Compagnies) : objectif rappeler les règles.

Au sein de l'UFCNA

Aviation Légère: Echanges bonnes pratiques pour la mise en œuvre des CCE et actions de réduction de nuisances

Quitus est demandé pour le rapport moral de l'année 2017.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport financier

Le bilan en euros :

Subvention département	830. €
Subventions communales	1707. €
Cotisation Adhérents	1490. €
Intérêts	147. €
TOTAL RECETTES	4174. €
TOTAL DEPENSES	- 3182. €

Le SOLDE positif 992. €

Avoir en fin d'exercice :

Le compte bancaire	7774. €
Le compte d'épargne	19749. €
SOLDE TOTAL	27523. €

Remerciements aux 130 adhérents et aux associations, répartis sur 32 communes, pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'aux 14 mairies et au Conseil Général du Val d'Oise pour leur soutien.

Les recettes et dépenses sont inférieures à nos prévisions.

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte des honoraires relatifs aux mesures de bruit réalisées par Bruitparif.

De ce fait le résultat de l'année 2017, affiche un solde comptable positif de 992 €.

Le niveau des adhésions est en réduction par rapport à 2016, l'avoir en fin d'exercice est de 27 523 €

Le budget prévisionnel 2018 d'un montant de 4650 €, est présenté pour approbation.

Un accent sera donné en 2018 sur la communication aux populations pour informer sur le projet d'ADP de modification de la masse admissible des appareils (de 17 T à 35 T).

Quitus est demandé pour les comptes de l'année 2017.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Election du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, inchangé, s'est présenté aux votes des adhérents.

Le conseil d'administration est composé de JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, J Deslandes, H Gohin, D Krémer, Ph Noel.

Le conseil d'administration est élu à l'unanimité

Objectifs 2018

Le Conseil a présenté les objectifs pour l'année 2017.

Réduire les nuisances relatives à l'activité de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.

NIVEAU LOCAL

Veille et information de la population

Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires

Promouvoir et suivre l'utilisation de la carte pédagogique « circuits ».

Participation aux CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).

Préparer une action juridique pour faire réduire les nuisances (circuits de piste et aviation d'affaire)

NIVEAUX NATIONAL et EUROPEEN

Participation aux CCE et Comité Permanent de CCE Roissy CDG pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).

En coordination avec UFCNA, UECNA: travaux aviation légère, actions juridiques et réglementation.

Projet de modification de la limite environnementale de 17 tonnes de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

Le projet de modification de la limitation de la masse des appareils admissibles sur l'aérodrome (de 17 T à 35 T) a fait l'objet de plusieurs comités permanents en 2016. ADP, dont le projet est en cours d'étude, a apporté des éléments partiels, notamment un trafic d'affaire prévisionnel de 7000 mouvements (environ double de l'actuel) MAIS sans fixer de limite réglementaire d'activité. Le planning d'étude et de réunions sur l'année 2017 n'a pas été respecté par ADP, un rappel des demandes des riverains a été présenté en assemblée générale.

L'activité de l'aérodrome est actuellement régie par des notes DGAC de 1980 et 1986:

Masse au décollage limitée à 17 T ; Nombre sièges limité à 25 ; Exploitation lignes régulières autorisée ; Activité hélicoptère autorisée aux basés ; Activité de nuit autorisée.

Charte du PNR

Il est rappelé que lors de la CCE octobre 2005, le dossier enquête publique PEB 2005 a été complété d'un paragraphe repris dans Charte du PNR: dans l'article 8.4 « réduire les nuisances générées par les aérodromes »

De plus, la réglementation actuelle limite à 17 tonnes le poids des avions pouvant opérer sur cet aérodrome. Conformément au vœu de la CCE, une modification de cette limite ne pourra intervenir, en fonction d'impératifs économiques du bassin de Cergy-Pontoise et à l'initiative des acteurs politiques locaux, que sur décision du Ministre en charge des transports, après consultation des responsables politiques et socio-économiques, après recherche d'un consensus et après avis de la CCE.

Lobbying d'ADP

Lors du salon Paris Air Expo de juin 2016, le PDG d'ADP a fait part de ses remerciements à la DGAC pour l'aide au lobbying pour remettre en place un point de passage frontalier à Pontoise / Cormeilles en Vexin, afin de pouvoir accepter le trafic aviation d'affaire de tous pays. (actuellement limité aux pays de l'union européenne Schengen).

Auprès de l'ACNUSA (Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires) :

ACNUSA propose dans son rapport d'activité 2016, en référence à Cannes – Mandelieu, de modifier (à la demande de ADP) la limitation 17T par une limitation du niveau sonore.

Ce que veulent les riverains :

Activité et nuisances

- Que les nuisances sonores n'augmentent pas, voire soient réduites, d'où le travail mené pour réduire les nuisances sonores de l'aviation légère.

Connaître les nuisances actuelles: point zéro

- Pour connaître l'évolution des nuisances de l'aviation d'affaire, il faut déjà connaître la situation initiale.
- Il faut mesurer les nuisances de l'aviation d'affaire (commerciale et autre) sur une période significative afin de connaître le niveau de bruit actuel global et par type d'appareil et ainsi permettre une comparaison avec une situation future.
- La Dirap demande à faire ces mesures en parallèle avec ADP avec ses stations de mesure de bruit.

Nuisances des avions futurs

- Connaître le bruit émis par les avions futurs proposés, en situation locale (mesuré par stations de mesure de bruit) et les valeurs des caractéristiques de bruit (définissant la « Marge »)
- Connaître les dispositions prévues pour faire respecter la limite.
- Fixer une limite de bruit aux turbopropulseurs basée sur les mesures locales
Ou, si pas envisageable, Interdire les turbopropulseurs

Activité de nuit

- Que l'activité d'affaire soit réglementairement interdite la nuit.

Activité et pollution

- **Connaître les dispositions prises pour éviter la pollution (données par type d'appareil).**

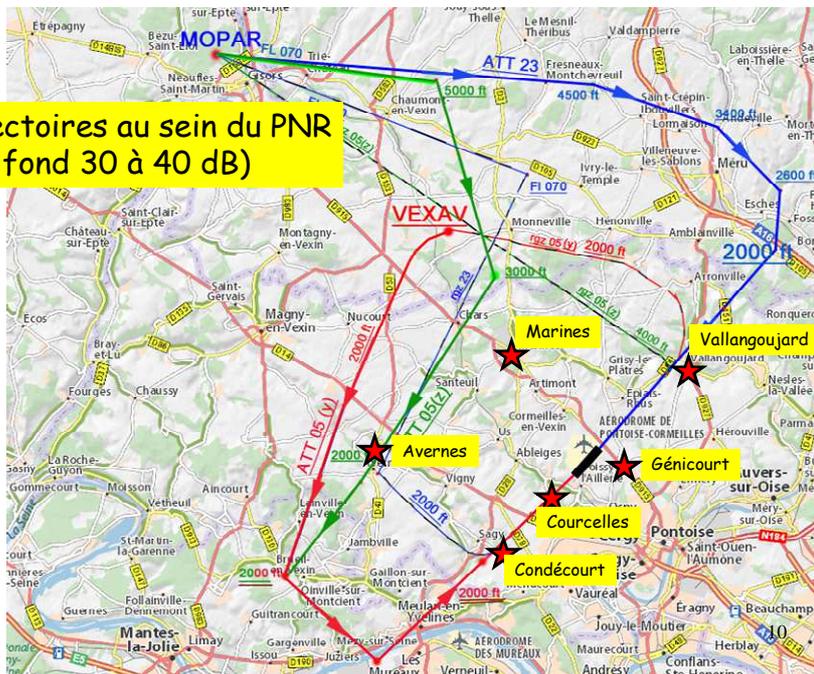
Les trajectoires d'approche

Elles suivront en majorité les trajectoires GNSS (guidées par GPS) au sein du PNR dont le bruit de fond est faible (de 30 à 40 dB) à une hauteur inférieure à 600 mètre.



Les trajectoires d'approche

Des trajectoires au sein du PNR (bruit de fond 30 à 40 dB)



Mesure du bruit

Présentation des résultats 2017: 3 stations de mesure actives, de façon partielle sur l'année.

Village	Nombre de survols trop bruyants (y compris vols de Roissy)
Courcelles	16 450 (-22%)
Ableiges	18 750 (-15%)
Epias Rhus	ND
Us	11 850 (+16%)
Extrapolation annuelle des mesures réalisées (dont avions de Roissy)	

Les graphiques présentant des résultats ont été commentés, en décomposant les mesures par mois (Voir détail de présentation AG 2018 sur site dirap.org).

Les mouvements se répartissent de façon quasi uniforme sur tous les jours de la semaine.

Les résultats 2017 indiquent que les survols trop bruyants sont en diminution mais que les trajectoires à proximité de US ne sont pas toujours respectées, impliquant une augmentation du bruit.

Les actions permettant de mieux maîtriser les vols sur les circuits doivent être accentuées (amélioration carte pédagogique, repérage et sanction pour vols en écart flagrant...) ce qui sera porté par la DIRAP en comité permanent de la CCE.

Carte pédagogique

ADP a réalisé et diffusé aux aéroclubs basés des montages photos des circuits en vues 3D pour aider les pilotes basés à visualiser les points de repères pour mieux respecter les trajectoires.

La Dirap a salué ce travail mais a demandé en CCE que la carte VAC, disponible pour TOUS les pilotes, soit précisée avec des repères complémentaires.

Conclusion

L'année 2018 verra (normalement) ADP préciser son projet d'augmentation de l'aviation d'affaire, ceci dans le contexte de sa privatisation dont certains craignent les incidences sur les trafics des aérodromes (optimisation économique).

La Vigilance des associations et des Elu(e)s doit rester de mise lors des discussions sur ce projet.

Même si il est présenté comme une amélioration des critères permettant de maîtriser les nuisances des avions, il envisage une augmentation d'activité aviation d'affaire sans limite réglementaire. Le cadre réglementaire et les moyens pour éviter l'accroissement des nuisances ne sont pas définis.

La mobilisation des populations et des élu(e)s sera déterminante pour éviter que le projet porte atteinte à la santé et au cadre de vie des populations.

La DIRAP remercie la population et les élus pour leur soutien passé et futur.

SOUTENEZ NOTRE ACTION

Le Président



Le Secrétaire



BULLETIN D'ADHESION 2018

Nom: -----

Prénom :-----

Adresse:-----

Téléphone :-----

E mail :-----

MONTANT DE LA COTISATION : 10 € (5€ étudiant), 30 € Associations
par chèque à l'adresse : DIRAP-Rosine BUTEUX 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Seriez-vous volontaire pour la distribution de tracts ?:

Voudriez-vous rejoindre le conseil d'administration ?:

COUPON A CONSERVER PAR L'ADHERENT : ADHESION DIRAP 2018

NOM : **PRENOM :** **Cotisation :** **par chèque N°:-----**
